



Rapport n°2 :

**Approbation du verbatim du Conseil d'administration extraordinaire
du 17 janvier 2022**

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY - Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	27 janvier 2022

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

Ordre du jour :

1. Accord de consortium SFRI UBFC-InteGrate 1
2. Questions diverses.....13

*(La séance est ouverte à 14 heures, en visioconférence via Teams,
sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président d'UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Mesdames et Messieurs les administrateurs, je vous propose de commencer.

Pendant que Delphine vérifie les présents, je vais tout d'abord vous présenter tous mes vœux pour cette année 2022. Je vous souhaite le meilleur possible, bien entendu, et je vous souhaite d'échapper, pour ceux qui n'ont pas encore succombé, à la menace ambiante, même s'il semblerait que nous y passions tous ou presque, en sachant que le variant Omicron est plus léger que les autres, ce qui sera peut-être plus favorable pour que l'épidémie arrête de se propager. Je ne vais pas en parler plus. J'en ai déjà beaucoup parlé.

En théorie, nous devrions être 23 présents et 9 procurations.

Je vais indiquer qui a des procurations, si vous le voulez bien :

M. Demouge a une procuration de Mme Vignot,
Mme Montard a une procuration de Mme Carroger,
Mme Munier-Jolain a la procuration de Mme Baille,
M. Jauzein a la procuration de M. de La Brosse,
M. Attuel-Mendes une procuration de Mme Cayot,
M. Genelot a une procuration de M. Rouillat,
Mme Clerget a une procuration de Mme Bartasyte,
M. Besnard a une procuration de Mme Fougère,
Mme Langlade a une procuration de Madame Di Scala.

Je pense n'avoir oublié personne.

Est-ce qu'il y a des procurations que nous aurions mal identifiées ? S'il y en a, n'hésitez pas.

Combien est-on, s'il vous plaît ?

Mme Jolissaint.- Au total, nous sommes 28.

M. Grevey.- Nous sommes 28 pour un quorum de 23. Merci.

1. Accord de consortium SFRI UBFC-InteGrate

L'objectif de ce Conseil d'administration extraordinaire était de vous représenter l'accord de consortium UBFC InteGrate qui concerne l'action du PIA SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives). Il vous est resoumis parce qu'il semblerait que la dernière version que vous avez eue n'était pas très propre.

Je laisse Monsieur Maxime Jacquot présenter le rapport.

M. Jacquot.- Bonjour à tout le monde et meilleurs vœux à toute l'assemblée.

Dominique me charge de présenter cet accord de consortium. Vous avez eu, le 7 janvier dernier, accès au rapport et à l'accord de consortium ainsi qu'aux quatre annexes.

Je ne sais pas si je dois redonner les éléments de contexte du rapport. Je vais le parcourir.

Est-ce que je partage le rapport pour que tout le monde l'ait devant les yeux ? Ce sera peut-être plus simple et c'est l'avantage de la visio.

M. Grevey.- Très bien.

M. Jacquot. - Je vais balayer rapidement.

Normalement, vous devez voir le rapport. Est-ce assez lisible pour vous ?
(*Approbation générale*).

La première partie du rapport qui est pour délibération a pour objet de vous présenter le contexte de ce projet UBFC InteGrate qui est dans le cadre du 3^{ème} PIA, comme l'a rappelé Dominique. Pour l'historique, ce projet a été obtenu en juillet 2020, à une hauteur de 12 M€ pour 9 ans. Il a l'ambition de proposer des parcours intégrés master-doctorat qu'on qualifie de *graduate programs* et qui s'adossent sur les écoles doctorales à UBFC et un certain nombre de masters qui s'étaient déjà transformés dans le cadre du projet ISITE-BFC. Il y avait 16 parcours qui se retrouvent maintenant, dans le cadre du projet, augmentés d'une vingtaine de parcours de master présents dans les établissements membres.

La structuration est autour de trois Graduate Schools au moment du dépôt du projet, une Graduate School qui est déjà lauréate du PIA Ecole Universitaire de recherche en 2018, qui est EIPHI BFC. Grâce au projet InteGrate, on voit arriver deux nouvelles qui s'appuient sur les axes différenciants « Territoire, environnement et aliments » qui est la Graduate School TRANSBIO et sur l'axe « Soins intégrés et individualisés », nous retrouvons la Graduate School INTHERAPI.

Je vous rappelle – mais cela a été évoqué dans le projet – qu'il y a l'ambition, la réflexion toujours en cours et sur la table de faire émerger d'ici 2024, dans le domaine des sciences humaines et sociales, une 4^{ème} Graduate School.

D'un point de vue très gestion de projets, la convention attributive d'aide a été signée en janvier 2021. Elle a précisé la mise en œuvre du projet. Cette convention, même si le projet était construit sur la structuration d'ISITE, n'est pas un avenant d'une convention ISITE initiale, elle a été définie par l'ANR comme indépendante. C'est technique, mais c'est pour préciser un petit peu les éléments pratiques de mise en œuvre ensuite.

Avec cette convention, nous nous sommes engagés, en tant qu'établissement porteur, à établir un accord de consortium avec tous les partenaires. Les partenaires sont les sept établissements membres, les organismes nationaux de recherche CNRS, INRAE et INSERM, plus les établissements de santé du site BFC.

On doit faire un accord de consortium dans l'année qui suit la signature de la convention attributive d'aide. Elle a été signée le 30 janvier 2021. Nous devons donc produire à l'ANR, avant la fin de ce mois, un accord de consortium signé qui précise un certain nombre d'éléments de fonctionnement de ce projet avec les partenaires et aussi les termes de gouvernance.

Vous sont rappelées les grandes lignes du budget à 9 ans au global du projet UBFC InteGrate. On a donc un projet sur 9 ans qui a débuté en 2021.

Le fond de l'accord de consortium avait déjà été présenté sous la forme de gouvernance lors du *kick off meeting*, donc réunion de lancement d'InteGrate qui a été organisée en juin 2021 et qui était aussi un objet attendu par l'ANR dans le démarrage du projet. C'est donc une réunion de lancement qui était avec tous les établissements partenaires, avec l'ANR, le ministère, donc le MESRI et le SGPI.

Les indicateurs que nous avons renseignés dans le projet sont aussi des choses que nous devons renseigner annuellement. Pour juillet de chaque année civile, nous devons faire un suivi spécifique et complet d'un certain nombre de réalisations dans le cadre du projet, sachant que nous avons une évaluation à mi-parcours qui est organisée en 2025 pour savoir s'il y a poursuite ou non du projet. C'est ce qu'on appelle un Go/No go dans le jargon ANR, ceci en fonction des réalisations.

Pour mémoire, c'est quelque chose qui est devenu assez courant dans les projets PIA. Vous savez que le projet NCU-RITM aura son Go/No go cette année, en juillet 2022 et que le projet EUR EIPHI aura son Go/No go en 2023, sauf erreur de ma part. C'est donc un principe de suivi de tout projet PIA qui est demandé par l'ANR.

L'accord de consortium n'est pas quelque chose de facile à mettre en place puisqu'il réunit un certain nombre de partenaires. C'est un document qui est assez long,

vous l'avez vu, et qui précise un certain nombre de fonctionnements. En plus, ce document doit tourner au niveau de tous les services juridiques des établissements pour avoir la validation et l'accord de tous les partenaires par rapport aux différents articles qui précisent le fonctionnement du projet.

Pour autant, je rappelle quelques éléments. Ce document n'est pas sorti de nulle part, c'est un document qui a pris pour base des documents et des accords de consortium qui avaient déjà été rédigés avec ces partenaires par le passé. Le premier est l'accord de consortium ISITE-BFC lui-même. Ce qui veut dire qu'on est parti sur une base juridique qui était celle d'ISITE, ce qui nous a permis d'avoir une trame complète.

Cet accord de consortium ISITE avait été utilisé également pour rédiger l'accord de consortium du projet EIPHI BFCE, EUR, en 2018.

Nous sommes donc partis de ces deux versions pour pouvoir réaliser, compléter en lien avec les attendus de l'appel à projets SFRI, l'accord de consortium InteGrate.

Voilà la méthodologie qui a été opérée, sachant aussi qu'il y a un volet recherche qui n'est pas dans les financements perçus pour SFRI puisque l'appel à projets pour InteGrate ne concerne que des actions au niveau de la formation, au niveau doctorat et master.

Vous sont rappelés également un certain nombre d'étapes qu'il fallait pour valider cet accord. Au départ, on avait demandé un retour des partenaires sur la première version (V0) à partir de fin novembre 2021 avec possibilité d'amender encore en fonction des différentes corrections réalisées jusqu'en décembre. On a donc un petit peu glissé sur le calendrier. Des corrections n'avaient pas pu se mettre en place pour le dernier CA de décembre. C'est pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui ensemble pour valider cette version qui vous a été fournie le 16 janvier dernier.

Comme je l'ai dit, cet accord de consortium doit préciser un schéma de gouvernance spécifique lié au projet qui doit être de plus en cohérence par rapport à d'autres structures qui ont déjà été mises en place, notamment - et c'est important de le noter ici - la structure d'organisation de gouvernance du projet EUR EIPHI qui intègre la Graduate School EIPHI du même nom.

Nous avons également dû adapter un certain nombre de corrections par rapport au moment où nous avons commencé la rédaction de l'accord de consortium en mai-juin 2021. Avec l'arrêt d'ISITE, nous avons repris les formulations pour être un peu plus conforme avec la réalité de la fin du projet ISITE BFC.

Sur le volet pilotage, nous avons présenté cela au comité de pilotage UBFC InteGrate du 26 novembre pour valider ces dernières notifications notamment autour du schéma de gouvernance.

Des discussions ont aussi été faites avec les chefs d'établissement en décembre pour préciser un certain nombre de points et donner tous les éclairages qui pouvaient être demandés sur le volet politique.

On a aussi eu une présentation au niveau du COS BFC avec les organismes nationaux de recherche. Les organismes nationaux de recherche sont aussi présents au niveau du comité de pilotage UBFC InteGrate.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la version proposée de l'accord de consortium du projet UBFC InteGrate, sachant que la semaine dernière, il y a eu deux petites corrections de remontées, une qu'on attendait depuis décembre, qui consistait à préciser l'adresse et la dénomination qu'on avait déjà commencé à retranscrire d'AgroSup qui devient, depuis le 1^{er} janvier, institut Agro Dijon et qui changeait d'un point de vue adressage et dénomination puisque cela devient une composante de l'institut Agro. Il nous fallait ces éléments et nous ne les avons reçus que la semaine dernière.

Ce sont donc des choses que l'on corrigera, mais ce sont des histoires d'adresses.

Et vendredi, le CNRS nous a informés qu'ils avaient noté une coquille dans l'article 9.2.1 où il y a un mot en trop, un résultat en trop qu'il s'agit de barrer et qui sera corrigé.

Ce sont les deux modifications reçues à ce jour, une qu'on attendait depuis décembre pour l'institut Agro et cette coquille qui nous avait échappé, remontée par le CNRS et qui est la deuxième modification, à ma connaissance, depuis qu'on vous a transmis la version du 16 janvier de cette même année 2022.

Mme Clerget.- Bonjour. Il me semble avoir vu une autre coquille à l'article 5.5.3.2. page 30. On parle de la sous-commission recherche et dans la phrase qui suit, il est écrit « *la sous-commission formation est composée de...* ». Il faut donc mettre « recherche » à la place de « formation ».

M. Jacquot.- Oui, c'est possible.

Mme Clerget.- J'ai une question à l'article 5.5.3.1 « *Sous-commission formation* ». Il est dit que la sous-commission est composée des responsables des parcours de master, parcours recherche des écoles d'ingénieurs.

Est-ce qu'il ne faudrait pas remplacer « des écoles d'ingénieurs » par « des établissements membres » ? Les universités ont en effet également des parcours de master. Merci.

M. Jacquot.- Ce sont des choses qui avaient changé avec le Copil.

« *Il est composé des parcours de master, parcours recherche* » normalement, c'est censé dire aussi « et des parcours master des écoles d'ingénieurs ou équivalents ». C'était l'idée puisque vous avez des parcours de master au niveau des écoles qui sont concernés.

Mais comme on travaille en mode correction, ensuite on l'applique et quand on valide, un bout de phrase peut passer au travers.

Je vois bien de quand date cette modification. Elle date effectivement du comité de pilotage du 26 novembre. Je vous soumetts ce qui avait été remonté : il était nécessaire de préciser la dimension parcours de master dans une université et dans une école à partir du moment où on est d'accord que cette sous-commission formation doit réunir des responsables de master et des représentants des écoles doctorales.

Initialement, il était écrit dans la version qu'on avait soumise aux partenaires qu'on proposait les parcours recherche des écoles d'ingénieurs. Mais en fait, c'est bien formulé de cette façon, c'est donc peut-être la ponctuation qui est mauvaise. C'étaient les parcours recherche des écoles d'ingénieurs puisque nous avons cela sur AgroSup, ainsi que sur d'autres écoles où il y a des parcours recherche qui s'adossent à des masters dans le cadre des Graduate Schools. Je pense que le *slash* induit en erreur.

M. Grevey.- Oui, il faut mettre une virgule. C'est : « ... composé des responsables de parcours de master, des parcours recherche des écoles d'ingénieurs et des représentants... ».

Mme Clerget.- D'accord.

M. Jacquot.- On voulait représenter un peu toutes les spécificités de site et AgroSup - ou Institut Agro Dijon maintenant - a des parcours recherche. C'est pour cela qu'on les avait cités dans le dossier initialement.

M. Tatibouët.- Il est dit, au début de l'article 5, que celui-ci fait uniquement référence aux Graduate Schools TRANSBIO et INTHERAPI quand on parle de Graduate Schools. Du coup, est-ce que cela n'a pas un impact sur le Copil ? Parce que quand on définit le Copil, on le définit avec les Graduate Schools. L'EUR EIPHI n'est donc pas représentée.

M. Jacquot.- Si, l'EUR EIPHI est représentée. Ce n'est pas au début de l'article 5, c'est un petit peu avant.

Il y a une petite nuance, on distingue la notion de Graduate School EIPHI, TRANSBIO et INTHERAPI et le projet EUR EIPHI qui est un PIA.

C'est compliqué, c'est du jargon, mais c'est la manière qu'on a trouvée pour essayer d'être conforme à un accord de consortium qui existait déjà et qui définit une gouvernance pour l'EUR EIPHI, sachant que l'EUR EIPHI est une Graduate School plus le prolongement d'un LabEx qui était le LabEx ACTION qui, du coup, a un schéma de gouvernance qui associe un volet formation et un volet recherche.

Dans l'exercice, pour l'instant, nous n'avons pas abrogé quoi que ce soit dans l'accord de consortium EUR EIPHI, c'est plus compliqué de le faire vu le timing et ainsi de suite, mais on avait évoqué qu'il y aurait une évolution dans la gouvernance d'EUR EIPHI à l'avenir, mais qui se ferait en coconstruction avec tous les acteurs.

En attendant, la formulation qui est proposée est que l'accord de consortium ne remet pas en cause ce qui est écrit dans l'EUR EIPHI avec sa direction et son comité de pilotage qui lui est propre parce qu'il gère 13,7 M€ sur 10 ans et c'est ce que touche, dans le PIA3, l'EUR EIPHI. Par contre, on a essayé de mettre la mention de Graduate School qui s'appliquera pour TRANSBIO et INTHERAPI.

Dans les faits, l'idée est que nous puissions arriver à proposer à terme, donc dans le futur proche, une gouvernance commune pour EIPHI, TRANSBIO et INTHERAPI.

Je suis désolé car c'est très technique.

M. Tatibouët.- Je vois cela d'un point de vue purement extérieur, c'est-à-dire que c'est factuel. Dans le comité de pilotage, où se place l'EUR EIPHI ? Ou en tout cas la Graduate School associée à l'EUR EIPHI.

M. Jacquot.- La Graduate School EIPHI est au comité de pilotage InteGrate. Les coordinateurs de la Graduate School EIPHI siègent au comité de pilotage InteGrate.

M. Tatibouët.- A quel titre ?

M. Jacquot.- Au titre de l'EUR EIPHI.

M. Grevey.- J'entends ce que dit Monsieur Tatibouët. Il dit qu'on ne va parler que de deux Graduate Schools, que quand on est dans le comité de pilotage, on parle des coordinateurs des Graduate Schools, qu'il n'y a donc pas de raison que la Graduate School EIPHI apparaisse.

Il faudrait donc peut-être noter ici qu'il y a aussi EIPHI.

C'est cela, Monsieur Tatibouët ?

M. Tatibouët.- Oui. Ce que je veux dire, c'est qu'au début de l'article 5, on dit que les Graduate Schools, dans la suite, c'est uniquement INTHERAPI et TRANSBIO et après, dans le Copil, on parle des coordinateurs des Graduate Schools et il n'y a qu'INTHERAPI et TRANSBIO, il n'y a plus EIPHI. Il faudrait mettre plus l'EIPHI.

M. Grevey.- On va le rajouter.

M. Jacquot.- Il faut rajouter EIPHI de toute façon.

Pourquoi a-t-on voulu cette précision ? Je vous explique tout de même la logique car il faut que le document réponde à cette logique.

Les fonds qui arrivent par InteGrate - et c'est pour cela qu'il est important de le préciser - concernent uniquement INTHERAPI et TRANSBIO puisque le volet formation de EUR EIPHI est déjà prévu dans le PIA obtenu.

En théorie, l'opération de l'allocation des fonds formation se fait avec le périmètre de TRANSBIO et d'INTHERAPI. C'est pour cela qu'on a dû le préciser.

Je vais vous expliquer un peu la perspective. Dans l'idéal, il faudrait que l'on puisse associer ces deux projets, EUR et SFRI, avec un accord de consortium unique ou avec un avenant pour pouvoir opérer ces enveloppes ensemble. Cela n'a pas été prévu de cette façon sur le rythme des PIA et on en est désolé.

Mais je suis effectivement d'accord avec Bruno, il ne faut pas que ce ne soit excluant pour EIPHI à terme dans le comité de pilotage.

M. Grevey.- Dans les membres invités, il faudrait que l'on rajoute les coordinateurs de la Graduate School EIPHI.

M. Jacquot.- Oui.

M. Grevey.- Donc invités de droit. Merci.
Est-ce que c'est bon pour vous, Monsieur Tatibouët ?

M. Tatibouët.- Oui.

J'avais une autre question, mais je ne sais pas si on peut vraiment y répondre. C'est sur le périmètre de la propriété intellectuelle parce que ce qui est dit, c'est que finalement, on partage tout au niveau des établissements membres - je caricature - et il me semblait que cela ne devrait être que dans le périmètre de la Graduate School, en tout cas des membres qui la composent, des labos qui la composent, etc. Je me demandais donc si c'était normal.

En fait, je n'ai pas vu de limitation au périmètre. Il y a juste une petite phrase sur « grâce au financement d'InteGrate ». On produit donc des résultats et c'est partagé entre les différents partenaires, mais au-delà ? C'est-à-dire qu'InteGrate ne concerne pas seulement l'ensemble des activités des établissements partenaires.

M. Jacquot.- Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on est sur un accord de consortium sur une enveloppe de 12 M€ qui est affectée dans le cadre de la formation. Si on répète à chaque fois et à chaque article que c'est dans le cadre des 12 M€ qu'on a affectés, il y a une lourdeur dans le document. Et c'est vrai qu'il faut entendre que la validité des propriétés intellectuelles ne se fait que dans le cadre du projet, c'est le début d'article 7, et sur les fonds qui lui sont alloués. Et les actions que nous pouvons déclencher dans le cadre de ce projet, qui relèvent de l'éligibilité des dépenses au sens de l'ANR et par rapport au règlement d'intervention, ne peuvent être que sur des actions de formation au niveau master et doctorat.

Il n'y a pas de propriété intellectuelle sur une action de recherche puisque nous n'avons pas de financement recherche, par exemple.

C'est le premier élément de réponse.

Le deuxième, c'est qu'on est resté sur un dispositif qui était déjà pris sur d'autres accords de consortium dans le cadre des PIA où, effectivement, ces actions de propriété intellectuelle se basent sur les dispositions qui sont déjà en vigueur entre les différentes parties, c'est-à-dire le CNRS d'une part, INSERM, INRAE et puis les établissements d'enseignement supérieur. Ce qui veut dire qu'on leur laisse l'usufruit - sachant qu'Emmanuel Paris peut me corriger si je ne prends pas les bons termes. En tout cas, on ne remet pas en cause un certain nombre de fonctionnements qui existent déjà par ailleurs entre les différentes parties.

Je ne sais pas, Emmanuel, si tu peux compléter cela.

En tout cas, le premier élément de réponse, c'est que nous sommes dans le cadre du projet et qu'on ne répète pas que c'est sur tel ou tel type d'action.

M. Tatibouët.- Après, tout dépend. Je veux dire que si l'accord de consortium est

un accord juridique, c'est peut-être lourd mais il semble que cela a tout de même son importance. Après, quels que soient les aspects formation, cela n'a pas une trop grande importance, mais les aspects formation recouvrent tout de même tout l'aspect doctorat et qui dit doctorat, dit quelquefois propriété avec les entreprises, etc.

L'idée était donc plutôt que cela ne s'adresse qu'aux membres participants de la SFRI. Après, les établissements font ce qu'ils veulent.

M. Jacquot.- Ce sont les partenaires du projet.

Il n'y a pas de financement de bourses de thèse dans le cadre du projet SFRI. Il faut aussi le savoir. Ce n'est que de l'accompagnement à la mobilité avec des bourses de stage et ainsi de suite.

M. Grevey.- Merci.

Mme Puceat.- Au titre de l'uB, je n'ai pas de retour à faire sur l'accord de consortium lui-même. En revanche, j'ai encore des remarques sur les annexes, en particulier l'annexe page 47, sur les jalons à 5 ans pour le *reporting* ANR. Sur certains jalons, il y a eu une reformulation mais qui laisse encore quelques ambiguïtés. Par exemple, si on regarde le jalon 8, le titre a été modifié depuis la version de décembre puisque là, sur ce jalon, il est noté que 100 % des projets de recherche des laboratoires associés aux Graduate Schools contribuent au financement des Graduate Schools. Mais il me semble qu'il reste encore une ambiguïté dans la formulation. Ce n'est pas dans l'esprit, mais dans la formulation. C'est-à-dire que pour moi, le sujet reste insuffisamment clair ; qu'est-ce qui est associé aux Graduate Schools ? Est-ce que ce sont les projets ou les laboratoires ?

C'est-à-dire que formulé ainsi, cela laisse une petite ambiguïté puisque si ce sont les projets associés aux Graduate Schools qui contribuent au financement des Graduate Schools, c'est tout à fait normal et je pense que c'est bien l'esprit dans lequel c'est pensé. Mais tel que c'est écrit, on pourrait lire que ce sont les laboratoires impliqués dans les Graduate Schools dont tous les projets contribuent au financement des Graduate Schools et là, cela n'irait pas forcément parce que tous les projets n'impliquent pas nécessairement les Graduate Schools.

Pour clarifier ce point, il faudrait peut-être juste enlever du titre « les laboratoires ». De cette façon, c'est clair, il n'y a pas d'ambiguïté. Ce sont bien les projets de recherche associés aux Graduate Schools qui contribuent au financement des Graduate Schools.

M. Jacquot.- Merci pour la remarque, mais ce sont typiquement des points que nous avons discutés en conseil des membres et qui ont été validés. La phrase qu'on avait donnée, c'est : « *100 % des projets de recherche des laboratoires associés aux Graduate Schools* ». On est d'accord ?

Mme Puceat.- Oui, c'est ce qui est marqué.

M. Jacquot.- C'est ce qui est marqué et c'est ce qui a été reformulé parce que ce n'était pas forcément formulé ainsi au départ dans les jalons proposés en juillet à l'ANR. C'est pour cela qu'il y a une phrase qui précise cela ensuite.

M. Grevey.- Il me semble que la phrase est très claire : « *Les coûts liés aux actions menées avec les Graduate Schools...* ».

Cela me semble éclaircir. Non ?

M. Jacquot.- C'est effectivement ce qu'il y a dans le texte en italique, c'est-à-dire qu'on est bien sur les actions qui sont précisées, qui sont de contribuer au fonctionnement, donc stages, consommables pour projet, équipements des Open Labs et le renouvellement

de l'équipement de recherche. Ce sont donc des coûts liés au projet qui sont mobilisés et mobilisables pour le financement et la participation aux Graduate Schools.

Mme Puceat.- Mais il me semble que si on enlève « des laboratoires », c'est parfaitement limpide, que toute ambiguïté est complètement levée. C'est-à-dire que ce sont bien les projets de recherche qui sont associés aux Graduate Schools.

Là, en l'état, le sujet n'est pas complètement clair. On pourrait le lire, et même avec le texte en dessous où il faudrait d'ailleurs peut-être préciser aussi « dans leurs projets de recherche associés aux Graduate Schools ». Il faut bien préciser que ce sont les projets qui sont associés aux Graduate Schools.

Je pense que cela ne change pas du tout l'esprit, au contraire, cela précise cet esprit-là si on enlève « des laboratoires » dans le titre et qu'on précise « dans leurs projets de recherche associés aux Graduate Schools ».

M. Jacquot.- Dans la dernière phrase, il est bien écrit que les activités des Graduate Schools sont liées aux projets de recherche donnant corps à la notion de formation à et par la recherche. Je pense qu'il y a les mêmes informations mais qu'elles ne sont pas au même niveau, c'est ce dont nous sommes en train de discuter et c'est ce que je comprends.

C'est cela, Emmanuelle ?

Mme Puceat.- Oui. Je pense que oui. C'est simplement une ambiguïté dans la formulation de cette phrase parce que je comprends bien l'esprit qui est évidemment que ce sont seulement les projets de recherche qui concernent les Graduate Schools qui vont être impliqués dans les financements de ces Graduate Schools. Mais tel que c'est formulé, je trouve qu'on peut le lire autrement. C'est donc simplement une demande, ici, de lever cette ambiguïté qui ne change rien à l'esprit. Si on enlève « des laboratoires », on reste fondamentalement sur la même idée.

M. Jacquot.- Non, ce n'est pas tout à fait la même idée. La manière d'entendre cela, c'est de croire que le projet SFRI reçoit des fonds recherche et que ce n'est que dans le cadre de ces fonds recherche qu'on va mobiliser la contribution au financement des GS, ce qui n'est pas le cas. Il n'y a pas de financement recherche qui arrive aux laboratoires par SFRI. Cela arrive par d'autres vecteurs.

C'est donc tout financement potentiel ANR, Europe et ce que vous voulez, qui pourrait participer pour proposer des stages, des équipements liés à la formation et ainsi de suite.

Mme Puceat.- Du coup, ce sont des projets de recherche associés aux Graduate Schools de fait.

M. Jacquot.- On est d'accord. C'est ce qui est écrit.

Mme Puceat.- Oui, mais tel que c'est écrit, on pourrait le lire comme étant 100 % des laboratoires, c'est-à-dire que tous les projets de recherche des laboratoires vont contribuer aux Graduate Schools. Alors que là, je vois bien que l'idée, ce sont les projets de recherche qui incluent quelque chose qui concerne les Graduate Schools.

C'est donc une demande simplement de préciser ce point.

C'est exactement cela. Dans le titre, il y a une ambiguïté sur le sujet de « associés ». Quel est le sujet de « associés » ? Soit les projets, soit les laboratoires et si on enlève « les laboratoires », on comprend bien que c'est « les projets » le sujet de « associés ».

M. Jacquot.- Cela ne me dérange pas d'enlever « des laboratoires » sachant qu'on a la précision dessous. Cela ne me dérange pas, ce n'est pas un critère très difficile à mobiliser puisque, dans les faits, c'est ce que font déjà les laboratoires des Graduate Schools, ils participent pleinement au fonctionnement des Graduate Schools pour la pédagogie, ils proposent des stages et ainsi de suite. On n'a donc pas de mal à l'associer.

Si vous voulez l'enlever, on peut l'enlever, donc si vous avez des craintes là-dessus.

M. Grevey.- Je pense que cela clarifie le sujet, en tout cas quels sont les projets de recherche qui vont contribuer aux financements des Graduate Schools, ce qui me semble tout de même important.

Dans le texte, en dessous, de la même manière, de la façon dont c'est tourné, on dirait que finalement tous les projets de recherche devraient inclure un financement qui sert aux Graduate Schools et on pourrait, de la même manière, juste préciser « dans leurs projets de recherche associés aux Graduate Schools » de façon à lever toute ambiguïté sur l'action dont on parle ici.

M. Jacquot.- Je rappelle tout de même la genèse de cela. Cela venait de EUR EIPHI et c'était tout de même que tous les projets de recherche aient le réflexe de se positionner par rapport à la Graduate School.

Je rappelle qu'à l'heure actuelle – et je parle d'EIPHI puisque c'est la Graduate School qui existe depuis 2018 et qui est la plus ancienne –, la demande et que quand on rédige, que ce soit un projet ANR ou à l'Europe, le lien de l'action recherche par rapport à la formation, c'est parce que nous avons une Graduate School. On propose donc des offres de stage en lien avec la Graduate School. On propose des sujets de thèses parce que nous sommes une Graduate School et que nous avons ce label-là.

Il s'agit donc d'avoir aussi une dynamique et un réflexe, dès qu'on va parler offre de formation au niveau master et doctorat, de mettre, de citer ou d'associer la Graduate School. C'est tout de même aussi quelque chose d'important.

Mme Puceat.- Dans ce cas-là, on parle bien de tous les projets des laboratoires. D'où la nécessité de lever cette ambiguïté parce qu'ici, tel que c'est rédigé et tel que tu l'expliques, je comprends bien qu'en fait, tous les projets de recherche des laboratoires qui sont associés aux Graduate Schools doivent inclure un financement en lien avec les Graduate Schools.

M. Jacquot.- À partir du moment où on parle de doctorat et de recherche de stage, la réponse est oui.

C'est comme si on disait qu'on fait un projet de recherche sans doctorant et qu'on ne parle plus d'école doctorale. C'est un petit peu la même question.

Mme Puceat.- Cela veut dire que chaque fois qu'il y a un projet de recherche émanant d'un laboratoire qui est associé à une Graduate School, il doit impérativement – d'après la façon dont c'est formulé – inclure un financement qui concerne cette Graduate School.

M. Grevey.- Non. Il faut lire la phrase en disant qu'il faut prendre en compte les coûts qui sont liés aux actions menées avec les Graduate Schools. Ce qui veut dire que si on prend un stagiaire, si on prend un doctorant, si on prend je ne sais quoi, on se débrouille pour trouver son financement. On ne se retourne pas vers SFRI en disant : « j'ai un stagiaire, tu me le payes ».

Mme Puceat.- Je comprends tout à fait et je pense que c'est effectivement bien l'esprit qui convient, en tout cas qui nous convient, mais dans la phrase, je trouve que cela prête un peu à confusion.

Si on marque justement « dans leur projet de recherche associé aux Graduate Schools », cela lève cette ambiguïté puisque, dans ce cas, on va aller effectivement chercher, pour un projet de recherche qui concerne les Graduate Schools, des financements associés.

Mme Munier-Jolain.- Peut-être que si on supprime « des laboratoires » tel que l'a proposé Maxime, c'est-à-dire « 100 % des projets de recherche associés aux Graduate Schools contribuent au financement des Graduate Schools », il n'y a pas besoin de le rajouter dans la partie qui est en dessous. Cela me paraît évident puisque les projets sont définis juste au-dessus.

M. Jacquot.- Je suis d'accord. Emmanuelle est au niveau du titre, de l'intitulé, mais après, c'est plus clair dans l'explicitation. Donc si on supprime la mention « des laboratoires », on retombe sur nos pieds avec l'explication qu'on a dessous.

Mme Munier-Jolain.- Je pense qu'il est important de le supprimer dans l'intitulé parce qu'on ne sait effectivement pas à quoi fait référence le terme « associés ». Il faut donc absolument supprimer « des laboratoires ».

Mais à partir du moment où on dit « 100 % des projets de recherche associés aux Graduate Schools », quand on parle des projets par la suite, ce sont forcément les projets associés aux Graduate Schools puisque le texte décrit ce qui est défini dans l'intitulé.

Mme Puceat.- Oui, je pense que c'est raisonnable. Si on enlève « des laboratoires », c'est de fait le titre, effectivement.

M. Jacquot.- La modification proposée est de supprimer « des laboratoires » sur le point 8 des jalons à 5 ans.

M. Grevey.- Ok.

Mme Puceat.- Ok. Et il y a un autre jalon, qui est le jalon 5, qui n'a pas été modifié...

M. Jacquot.- Il a été modifié aussi.

Mme Puceat.- D'accord. Il y a une toute petite modification de forme à faire parce qu'il semble y avoir un petit mélange entre le titre et le texte, en dessous, entre docteurs et doctorants. Il s'agirait donc d'être homogène entre docteurs et doctorants.

Peux-tu afficher le jalon 5 ?

Il y a « en doctorat » et « les nouveaux docteurs », ce serait juste d'être homogène entre l'un et l'autre parce qu'on a une cible qui est un pourcentage d'étudiants en doctorat et un point de départ qui sont des nouveaux docteurs.

M. Jacquot.- Je suis d'accord avec toi. C'est vrai que l'explication, en bas, ce sont les chiffres que nous avons donnés à l'ANR à la création de projets sur des flux d'étudiants. On nous demandait de nous positionner là-dessus et c'est pour cela qu'on parle de diplômés de master et de nouveaux docteurs. Là, on est donc cohérent par rapport à la phrase.

Et effectivement, sur le titre, c'est « l'entrant », c'est-à-dire notre capacité à mobiliser des étudiants en provenance d'établissements à l'étranger au niveau master et au niveau doctorat.

C'est donc plutôt sur la même phrase, sur notre capacité à faire venir des étudiants et à s'inscrire, donc à fournir du coup des étudiants diplômés de master et de doctorat à terme pour avoir ces ratios et, en bas, on précise un peu l'état des lieux au démarrage du projet, c'est-à-dire ce qu'on avait mouliné, quels étaient les flux dans le périmètre des trois Graduate Schools en termes de diplômés de master sur tous les partenaires et en termes de flux de nouveaux docteurs sur tous les partenaires sur l'année 2019-2020.

Mme Puceat.- C'est donc voulu, d'accord. Je voulais vérifier cela parce qu'il y avait « en doctorat » et « nouveaux docteurs », donc là, c'est clair.

Après une relecture une nouvelle fois de ce jalon, il y a tout de même un risque. C'est-à-dire qu'il ne faudrait pas que la mise en place de ces quotas très stricts conduise à des discriminations sur la base de l'origine internationale où européenne, c'est-à-dire qu'il faudrait tout de même vraiment bien s'assurer que le critère principal qui préside à la sélection des étudiants candidats reste bien la qualité de leur dossier et pas, en premier lieu, le respect des quotas qui sont exprimés ici.

De fait, pour s'assurer vraiment de cela, il serait peut-être nécessaire de rajouter juste une phrase pour préciser cela en disant que ces objectifs ne peuvent être invoqués pour empêcher un étudiant européen de poursuivre ses études en doctorat ou en master. Parce que je sais bien que l'idée n'est pas celle-là, mais il s'agirait d'éviter d'en être réduit à prendre un étudiant avec un dossier de moindre qualité juste parce qu'il est international et qu'il faut respecter des quotas au détriment d'un étudiant européen dont le dossier pourrait être meilleur. Je pense que l'idée n'est pas de faire cette discrimination-là et tel que c'est formulé, ces quotas pourraient amener à cette déviation-là.

M. Jacquot.- Oui, c'est ce que nous avait dit Vincent Thomas, mais ce n'est pas du tout la logique qui est retenue derrière.

Mme Puceat.- Il suffirait de préciser une phrase : « Ces objectifs ne peuvent être invoqués pour empêcher un étudiant européen de poursuivre ses études en doctorat ou en master » et cela permet de préciser ce point-là.

M. Jacquot.- Peux-tu nous écrire cette phrase ?

Mme Puceat.- Oui, dans le fil de discussion.

M. Jacquot.- On peut la rajouter, mais il est clair que l'idée n'est pas d'avoir des quotas particuliers.

M. Grevey.- Maxime, j'ai une question. Dans la pratique, lorsqu'on recrute un doctorant, ce n'est pas recruté en Centrale. C'est bien l'équipe qui va recueillir le doctorant qui va le prendre ?

M. Jacquot.- Normalement, ce sont les écoles doctorales qui recrutent par rapport à cela. Ce n'est donc pas du tout sur des critères d'internationalisation, c'est le candidat par rapport au sujet et à la commission qui est dédiée. On n'a donc pas du tout la main sur la façon de recruter ces étudiants par rapport à leur provenance géographique. Ce n'est pas du tout comme cela que ça se passe.

Vous voyez bien qu'on passe sur les valeurs qui sont tout de même très voisines à chaque fois. C'est donc juste garantir une part d'internationalisation dans la formation master ou doctorat. Et la plus grosse part d'évolution est prévue au niveau master.

Et quand on relit le dossier, on voit que ce ne sont pas les mêmes ambitions par Graduate School parce que, disciplinairement, ce n'est pas pareil. Ce sont donc vraiment des valeurs lissées à l'échelle de l'établissement et sur les périmètres et qui n'ont pas vraiment de sens puisque c'est vraiment le défaut de ce qu'on appellerait une moyenne. Pour autant, c'était l'exercice qui était demandé, donc de voir quels étaient un petit peu nos grands objectifs de ratios.

Ce n'est donc pas comme cela que ça se passe dans les faits. On n'arrivera jamais à une situation où un recruteur *via* une école doctorale ou dans une commission de formation dit qu'il est désolé, mais qu'il va prendre plutôt tel ou tel candidat parce qu'il est international et pas l'autre.

Mme Puceat.- Du coup, en rajoutant cette phrase, je pense qu'on s'assure justement de cet aspect-là. Après, si on est de plus en plus actif et que de très bons candidats internationaux postulent davantage, les chiffres vont monter tout seuls.

L'idée est vraiment de rester sur une sélection liée à la qualité des dossiers et pas sur la base de la provenance, étudiant international ou européen.

M. Jacquot.- Je voulais juste montrer que l'ambition était aussi mesurée parce qu'on est sur une augmentation de 5 % par rapport à il y a 2 ans. Donc du coup, ce ne sont pas des choses complètement aberrantes.

M. Grevey.- Est-ce que tu avais d'autres remarques, Emmanuelle ?

Mme Puceat.- La toute dernière est sur le jalon 11, c'est la même chose, donc peut-être rajouter cette phrase aussi pour préciser. Et c'est tout.

M. Grevey.- Il me semble que la phrase existe déjà : « *L'objectif n'est pas de limiter le flux des autres doctorants* ».

Mme Puceat.- Là, ce n'est pas exactement la même, mais : « ne peuvent être invoqués pour empêcher un étudiant pas européen de poursuivre ses études, donc un étudiant de master, un diplômé de master, de poursuivre ses études... ».

M. Jacquot.- Je précise à nouveau que l'idée n'est pas d'être limitant, mais d'avoir accès à une diversité de profils d'étudiants qui accèdent au doctorat. C'est vraiment la philosophie de cet indicateur qui est de s'assurer que l'on puisse, que ce soit pour une version ingénieur, manager ou des diplômés dans le domaine de santé, les inciter à aller vers du doctorat dans le cadre des Graduate Schools.

Mme Puceat.- Oui, cela se comprend bien. L'objectif se comprend bien, mais de la même manière que pour le jalon 5, c'est pour préciser que c'est souhaitable d'aller dans cette direction, mais cela ne peut pas être invoqué de la même manière en termes de discrimination pour favoriser les quotas au-delà de la qualité du dossier.

M. Jacquot.- Ok.

Mme Puceat.- C'est tout ce que j'avais.

M. Grevey.- Merci Emmanuelle.

J'ai eu un autre message disant qu'il aurait fallu mettre l'appel des partenaires par ordre alphabétique, ce que nous allons corriger. Ce sont vraiment des éléments de forme.

Et puis il y avait d'autres éléments qui consistaient à modifier l'annexe 1, donc le document qui était soumis. Là, non puisque c'est le document qui a été soumis. On ne le modifiera pas. C'est le document de départ. En sachant que, bien entendu, depuis, il y a des choses qui se sont passées, ce n'est plus représentatif complètement des choses, etc. Mais on ne changera pas ce document-là.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? (*Néant*).

Je vais vous proposer de passer au vote.

Nous sommes 31 votants, 23 présents et 8 procurations.

Qui refuse de prendre part au vote ? Je ne vois personne.

Qui est contre ? Je ne vois personne.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Juste une abstention et il n'y a pas de procuration.

Je vous remercie.

Nous avons donc 30 votes pour et 1 abstention, en sachant que nous modifierons l'adresse de l'institut Agro, qu'il y a une coquille à l'article 9.2.1, au 5.5.3.1 et 5.5.3.2 il y a également des coquilles, que dans l'article 5.3, il faut que l'on mette la Graduate School EIPHI en invitée et que dans l'annexe 1, les jalons 5.8 et 11 sont un petit peu à modifier. Dans le jalon 5, on rajoute la phrase proposée par Emmanuel Pucéat, tout comme dans le jalon 11. Et dans le jalon 8, on enlève « des laboratoires » dans le titre.

Je vous remercie.

2. Questions diverses

Est-ce qu'il y a des sujets divers que vous voudriez aborder et qui ne peuvent pas attendre le prochain conseil d'administration qui se tiendra le 27 janvier ?

M. Hameau.- Je suis très content qu'on avance. Il y a juste, mais cela a été souligné en termes de points de forme, les histoires de cartographie, donc que l'on soit vigilant à bien mettre les uns et les autres là où ils doivent être. C'est tout.

Pour le reste, je pense qu'on avance bien et tant mieux.

M. Grevey.- Merci.

Pas de points divers ? (*Néant*).

Je vous souhaite une bonne poursuite. Je vous remercie pour votre participation et portez-vous bien, comme on le dit en ce moment. Au revoir.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 51).